

# l'ambroisie

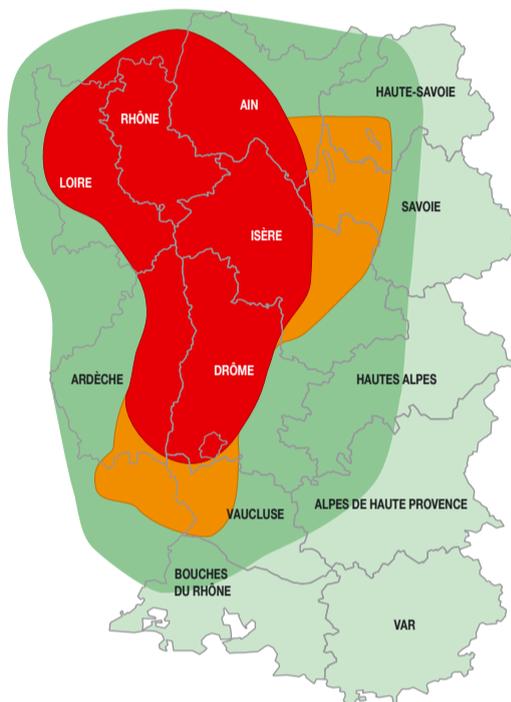


[www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)

une plante nuisible à la santé

## On la trouve partout !

Elle colonise les lieux où la terre nue permet sa germination :  
terrains défrichés, chantiers de construction,  
parcelles agricoles, etc.



L'AMBROISIE  
EN ISÈRE  
ET EN RHÔNE-ALPES  
D'après les observations  
2008-2009

- Forte infestation
- Présence gênante
- Présence ponctuelle



Chantiers



Espaces verts



Lotissements



Lits de rivières



Jardins non aménagés



Terrains en friche



Bords de route



Chaumes



Cultures

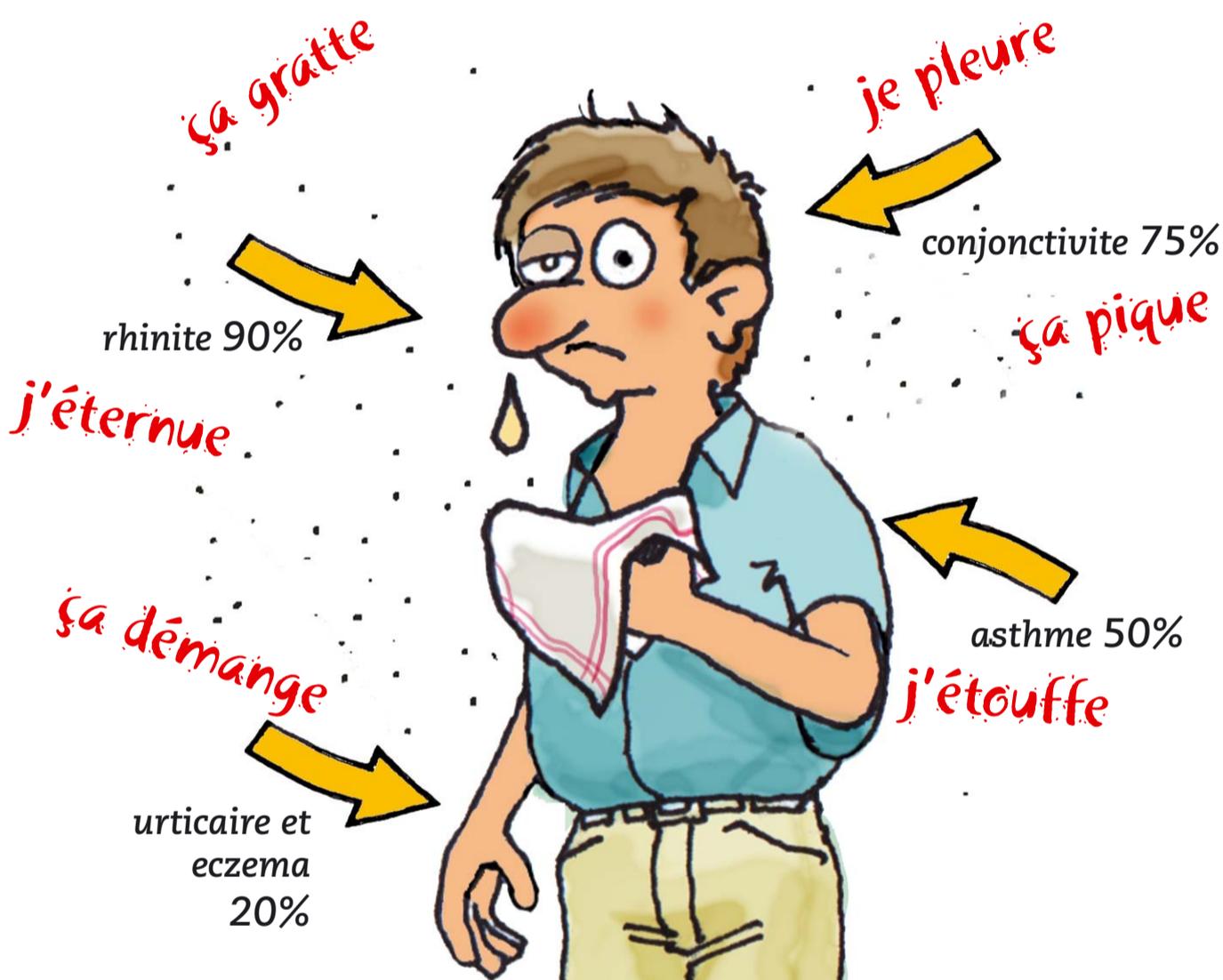
# l'ambroisie



[www.ambrosie.info](http://www.ambrosie.info)

## une plante nuisible à la santé

# Des troubles allergiques multiples et graves pour les personnes sensibles



... et des conséquences économiques :

- baisse de forme
- achat de médicaments
- consultations médicales
- arrêt de travail
- hospitalisation



## une plante nuisible à la santé

# Il faut lutter contre l'ambroisie

### PRÉVENTIVEMENT = l'empêcher de pousser

#### → Favoriser la concurrence des autres végétaux

en maintenant un équilibre et une diversité des espèces présentes, en préservant les propriétés physiques du sol pour favoriser leur développement au détriment de l'ambroisie.

#### → Installer un paillis

en couvrant le sol à l'aide de matériaux qui bloquent la végétation (copeaux de bois, écorces, graviers, pierre concassée...).

#### → Surveiller les graines pour oiseaux

Les mélanges de graines pour oiseaux, vendus dans toute la France et distribués dans les mangeoires de nos jardins, peuvent contenir des graines d'ambroisie que les oiseaux rejettent à proximité. L'ambroisie peut ainsi apparaître dans des secteurs réputés non envahis : ces mélanges peuvent provoquer de nouvelles disséminations.

#### → Végétaliser

par semis ou plantation d'espèces herbacées et arbustives, ce qui permet de retrouver l'aspect naturel du paysage mais aussi d'assurer une plus grande diversité des espèces.

#### → Apporter de la terre non infestée

lors d'un aménagement de jardin, par exemple. Il faut alors s'assurer auprès du fournisseur que la terre provient d'une zone non infestée par l'ambroisie.

### CURATIVEMENT = éliminer les plants d'ambroisie visibles

#### → Faucher, broyer, tondre

Ces techniques rapides sont adaptées à de grandes surfaces. Mais la coupe doit être fréquente et de hauteur adaptée selon le stade de croissance pour éviter les repousses de rameaux capables de fleurir, en ayant soin de ne pas araser le sol pour ne pas créer d'espaces libres où de nouvelles graines pourraient germer.

#### → Arracher

Supprimer totalement la plante, manuellement ou par travail mécanique du sol. C'est la méthode qui offre le maximum d'efficacité pour réduire la quantité de pollen et de graines.



Photo : Luc DANTREY/District de Vienne

#### → Désherber par la chaleur

Le désherbage thermique est adapté aux zones non cultivées, comme les bords de route, même en présence d'autres végétaux. Il n'utilise pas de substances chimiques mais il n'est pas sélectif. Le stade et le mode opératoire doivent être bien choisis. Il est d'application commode sur des surfaces non végétalisées.

#### → Éviter le désherbage chimique

Cette technique est adaptée aux cultures. Elle doit être évitée sur des surfaces non végétalisées.

Par ailleurs, les herbicides totaux sont d'application délicate.



# l'ambroisie

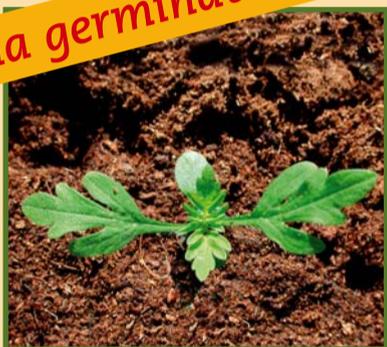
www.ambroisie.info



## une plante nuisible à la santé

# Ne la confondez pas

### A la germination



#### AMBROISIE

Cotylédons charnus, moyens, avec pétiole visible. Les deux premières feuilles sont divisées en trois segments. Le nombre de divisions augmente chez les feuilles suivantes.



#### ANTHÉMIS DES CHAMPS

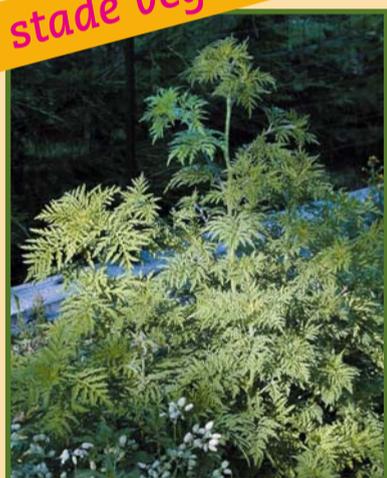
Cotylédons très petits et sans pétiole. Les deux premières feuilles sont divisées en cinq segments.



#### CEILLET D'INDE

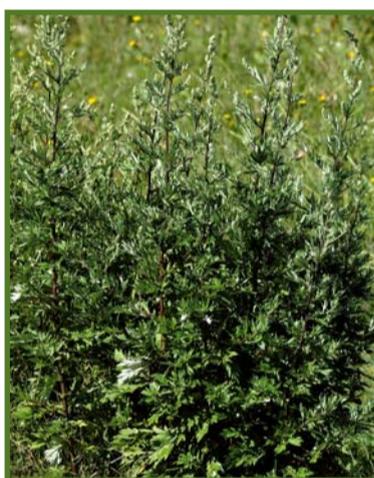
Cotylédons moyens à grands, allongés. Les deux premières feuilles sont divisées en cinq segments dont deux plus petits non dentés.

### Au stade végétatif



#### AMBROISIE

Feuilles très découpées, du même vert sur les deux faces. Tige velue, ramifiée à la base, tardivement rougeâtre.



#### ARMOISE COMMUNE

La tige est rougeâtre dès son allongement. Face inférieure de la feuille gris argenté.



#### ARMOISE ANNUELLE

Feuillage vert très clair, très découpé. Odeur forte et agréable.



### A la floraison



#### AMBROISIE

Inflorescence **en épi** au sommet des tiges, fleurs mâles en capitules très serrés, pétiolés, en forme de cupules renversées.



#### ARMOISE COMMUNE

Sommet ramifié en grappe très ramifiée, portant de petits capitules disposés de manière lâche.



#### CHÉNOPODE

Extrémités fleuries ramifiées, fleurs petites groupées en glomérules blanchâtres disposés en panicules.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA DRÔME

AGENCE RÉGIONALE  
DE SANTÉ  
RHÔNE ALPES  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS



# l'ambroisie



www.ambrosie.info

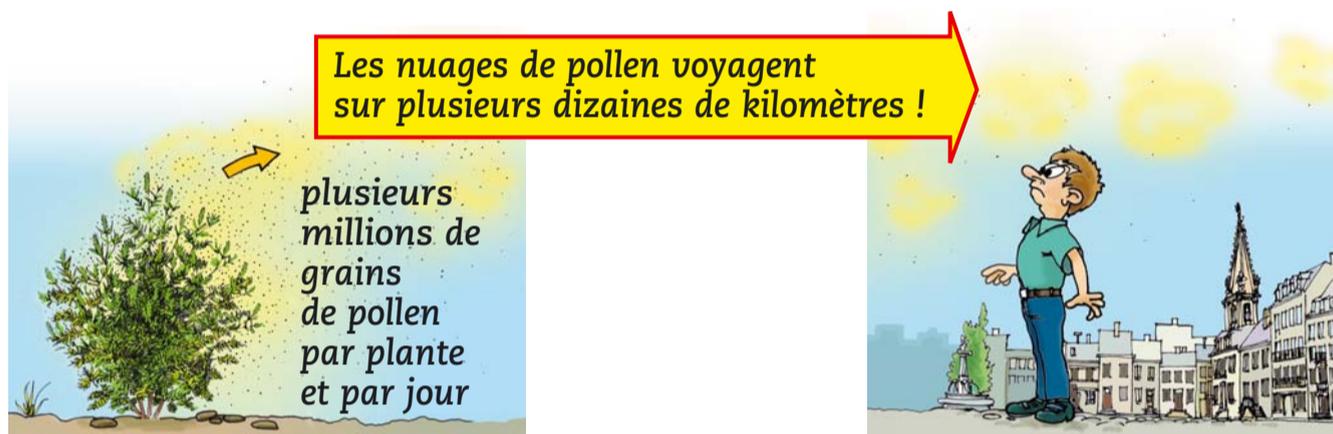
## une plante nuisible à la santé

# Un pollen très allergisant



Il suffit de 5 grains de pollen par mètre cube d'air pour que les allergies se déclenchent !  
Le pollen de l'ambroisie est produit en très grande quantité. Il est petit (18 à 20 microns de diamètre), sphérique, et sa surface est couverte d'ornementations ou « épines » qui sont caractéristiques des Ambrosia.

## → Une énorme production... dispersée par le vent



## → Une surveillance permanente



Les capteurs de pollen du Réseau National de Surveillance Aérobiologique (R.N.S.A) simulent la respiration humaine. Ils permettent les comptages des grains de pollen présents dans l'air pour établir des bulletins d'avertissement : les bulletins allergopolliniques.

### Le réseau R.N.S.A

Son objet est l'étude du contenu de l'air en particules biologiques (pollens et moisissures) pouvant avoir une incidence sur le risque allergique pour la population.

## → Le pouvoir allergisant des pollens (0 = nul, à 5 = très fort)

HERBACÉES			
• Ambrosie	5	- oseille	2
- graminées	5	- ortie	1
- armoise	4		
- pariétaire	4		
- chénopode	3		
- plantain	3		

ARBRES			
- bouleau	5	- frêne	3
- cyprès	5	- noisetier	3
- aulne	4	- olivier	3
- charme	4	- peuplier	3
- chêne	4	- platane	3
		- saule	3
		- tilleul	3
		- châtaignier	2
		- hêtre	2
		- murier	2
		- orme	1
		- pin	0





## une plante nuisible à la santé

# L'affaire de tous, la responsabilité de chacun !

« Afin de juguler la prolifération de l'ambroisie et de réduire l'exposition de la population à son pollen, les propriétaires, locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit, sont tenus de :

- prévenir la pousse des plants d'ambroisie.
- détruire les plants d'ambroisie déjà développés. (Article 1)

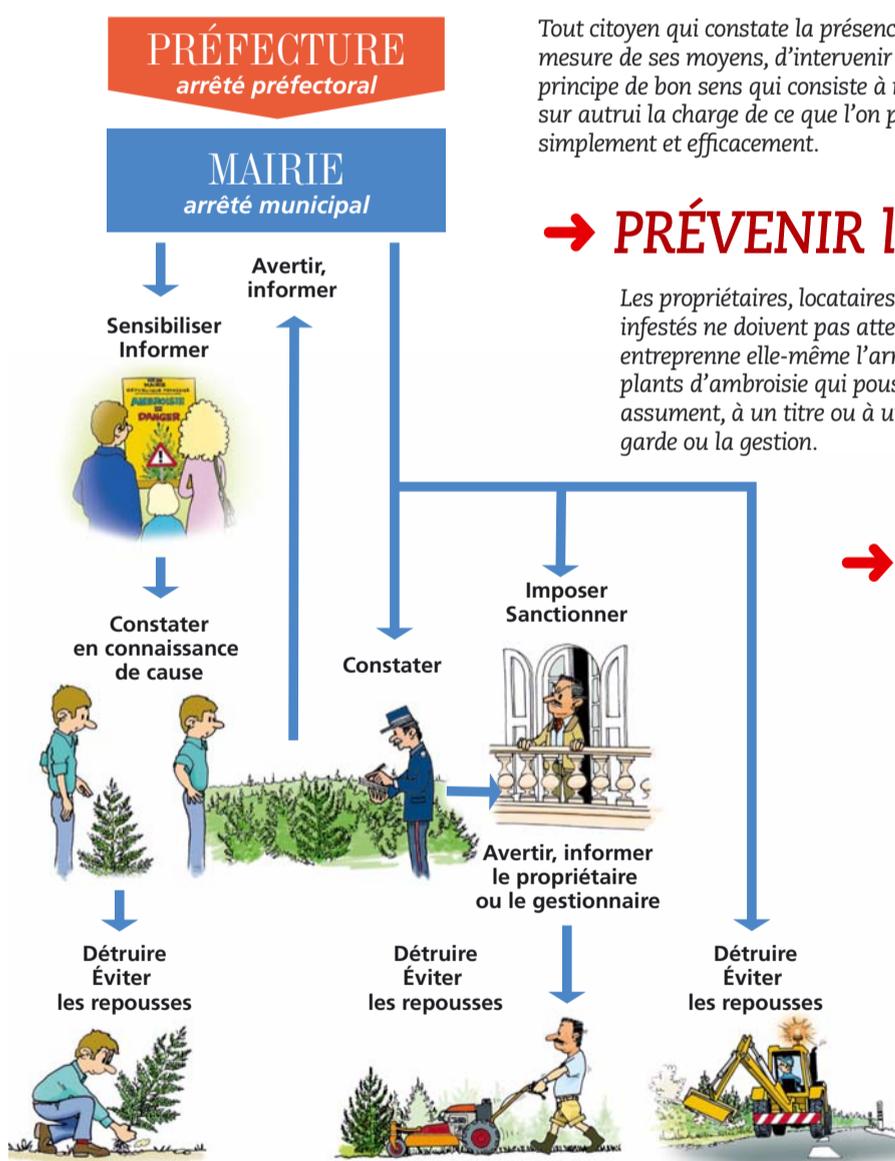
Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera passible de poursuites en application des dispositions du Code Pénal.

En outre, en cas de défaillance des occupants, le Maire pourra faire procéder à la destruction des plants d'ambroisie aux frais des intéressés, en application des articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. (Article 7) »

Extrait de l'ARRÊTÉ PREFECTORAL n° 01-1903 (Préfecture de la Drôme)

## Le comportement civique du citoyen

### → OBSERVER et agir lorsqu'on le peut...



Tout citoyen qui constate la présence d'ambroisie se doit, dans la mesure de ses moyens, d'intervenir pour la combattre, en vertu du principe de bon sens qui consiste à ne pas reporter systématiquement sur autrui la charge de ce que l'on peut faire soi-même, directement, simplement et efficacement.

### → PRÉVENIR les propriétaires

Les propriétaires, locataires et gestionnaires de terrains infestés ne doivent pas attendre que la collectivité publique entreprenne elle-même l'arrachage ou le traitement des plants d'ambroisie qui poussent sur les terrains dont ils assument, à un titre ou à un autre, la maîtrise foncière, la garde ou la gestion.

### → ALERTER la municipalité

La municipalité a l'obligation de faire respecter les arrêtés en adressant **une mise en demeure** et peut, si nécessaire, **faire exécuter les travaux de suppression** de l'ambroisie aux frais du propriétaire. Si elle ne le faisait pas, elle commettrait une faute de nature à engager la responsabilité administrative de sa collectivité.

## La responsabilité pénale

La responsabilité pénale du propriétaire, du locataire ou du gestionnaire peut être engagée.

En effet, est susceptible de condamnation au plan pénal :

- celui qui contrevient aux prescriptions expresses d'un arrêté administratif « Ambroisie » lui commandant, dans le cas présent, d'adopter un comportement responsable,

- mais aussi celui qui, par imprudence ou négligence, en laissant proliférer l'ambroisie en connaissance d'autrui ou porte atteinte à son intégrité physique.

Cette responsabilité pénale s'étend désormais à la personne morale qui peut, sous certaines conditions, être déclarée responsable non seulement civilement mais aussi pénalement.

